

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 14 février 1

n° 44/Just.

Objet.

Zône de Protection.



Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous  
ce couvert, deux demandes de la Régie de distribution  
d'eau et d'électricité du Congo Belge;

- I/ Une demande de reservation de terrain sur la colline  
Ngoma.
- 2/ Une demande de décret d'une zone de protection des  
des sources situées sur le Mont Huye aux endroits  
Muwiména et Niakagezi.

L'Administrateur chef de Territoire,-

Monsieur le Vice-Gouverneur Générale du Congo Belge

Gouverneur du Ruanda Urundi.

à

U S U M B U R A .

Sous le couvert de Monsieur le Résident à

K I G A L I